

## Programme de la Formation

# Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP (Module complémentaire)

1 jour soit 7 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : « Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP »

**Modalité pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : vendredi 14 octobre 2022

**Lieu** : CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

## CONTEXTE GÉNÉRAL

« Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP »

Comment aborder un projet ERP sous l'angle de la couleur : adapter et optimiser ses choix de couleurs en intégrant les notions de destination, activités, utilisateurs, spécificité du bâtiment en cohérence avec son projet architectural.

Cette formation est animée par Sylvianne Cellier qui est formatrice-coloriste et décoratrice en structure autonome.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la formation, chaque participant saura :

- Aborder un projet ERP sous l'angle de la couleur
- Adapter et optimiser ses choix de couleurs et matériaux en intégrant en fonction de la destination et des activités de son bâtiment
- Créer des harmonies efficaces pour présenter et valoriser son projet couleur à son maître d'ouvrage

## PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auquel vous cotisez: FIF PL pour les professions libérales, OPCO EP pour les salariés de la branche architecture, etc., dans la limite du budget annuel auquel vous avez droit.

Pour le FIF PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)): cette formation fait partie des thématiques prioritaires (10. THEMES DIVERS - Couleur) et peut être prise en charge jusqu'à 300€ par journée

Pour l'OPCO EP ([www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)): faire une demande de prise en charge au préalable pour connaître le montant de la prise en charge.

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - [crepabfc@gmail.com](mailto:crepabfc@gmail.com)

## PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence  
Décorateurs et maître d'œuvre du bâtiment et de la construction

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation initiale : Couleur et architecture

Fourniture : chaque participant apportera 2 feuilles blanches format A3, des ciseaux, un tube de colle

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Un questionnaire est remis en amont aux personnes inscrites pour mieux cibler et répondre à leurs attentes et demander aux stagiaires de soumettre un projet ERP pour analyse pendant les études de cas s'il le souhaite. **Transmettre les plans et informations au moins 15 jours avant la formation.**  
Un point régulier est fait en cours de formation pour valider les acquisitions des notions.  
Les cas pratiques permettent à la formatrice d'évaluer les acquisitions.

### Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposés et l'atteinte des objectifs définis.

**Accès personnes handicapées :** Contactez Céline GHERBI au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

### Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet [www.crepabfc.fr](http://www.crepabfc.fr) (rubrique contact).

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

# « Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP »

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 14 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, chaque participant saura :

- Aborder un projet ERP sous l'angle de la couleur
- Adapter et optimiser ses choix de couleurs et matériaux en fonction de la destination et des activités de son bâtiment
- Créer des harmonies efficaces pour présenter et valoriser son projet couleur à son maître d'ouvrage

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables

## FORMATEUR(S)

CELLIER Sylvianne

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'appuie sur des supports Powerpoint, des visuels à analyser, des outils de prise en main des couleurs (échantillons de

matériaux, nuanciers, supports commerciaux des peinturiers...) des études de cas avec photos et plans – travail personnel à produire pour une étude de cas : création d'une harmonie et mise en forme sur canson blanc A3  
Echange sur des expériences professionnelles et des situations chantiers.

## PROGRAMME

### **Matin :**

Les spécificités de perception et d'appréciation des couleurs liées à l'âge.  
Cohérence des couleurs avec les usages et activités des ERP : notions à retenir pour construire son projet  
Construire des harmonies adaptées à notre projet ERP  
Couleurs et réglementation sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap  
Contribution des couleurs -matériaux et formes pour créer des environnements orientés bien-être - qualité de vie

### **Après-midi :**

Cas pratiques : mise en couleur d'un projet d'après un plan  
Construction d'harmonies de couleurs et matières pour des typologies d'ERP

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon**  
**03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com**

**FORMATION :** Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP (Module complémentaire)

**Module :** « Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP »

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** vendredi 14 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu :** CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 10

**Date de clôture des inscriptions :** 05/10/2022

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non

**Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : « Couleur et architecture : Approches et utilisations spécifiques de la couleur dans les ERP »</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Tarif unique	350,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

### Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

### ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

### MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

#### Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

#### Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

#### Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

**LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS.** Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

### **COMMENT FINANCER SA FORMATION ?**

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

**Vous êtes salariés d'agence libérale**, OPCO EP ([www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

**Vous êtes architecte Libéral**, le FIF PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

**Vous êtes dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) N° Cerfa n°12635\*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Vous êtes demandeurs d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)